

L'an deux mille cinq, le douze septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Bellevue à St Guiraud, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie – Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric -

Absents excusés : M. RUIZ Jean-François - M. ASTIE Michel

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François
Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Ghibaut
Monsieur René Gomez est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès-verbal du 18 juillet 2005 :

Adoption à l'unanimité

Administration générale :

01 – Création d'un poste de directeur général des services et modification du tableau des effectifs

Le conseil décide de créer un poste de directeur général des services de la Communauté de communes et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Adoption à la majorité (8 abstentions).

Finances :

02 – Vote du budget supplémentaire 2005 : budget principal et 2 budgets annexes

Le budget supplémentaire du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 1 789 375.88 € et en section d'investissement à 1 448 175.85 €.

Adoption à l'unanimité

Le budget supplémentaire du budget annexe ZAE « les Garrigues » à Aniane s'élève à 70 288.76€.

Adoption à l'unanimité

Le budget supplémentaire du budget annexe ZAE « les 3 Fontaines » au Pouget s'élève à 86 862.81€.

Adoption à l'unanimité

03 – ZAE La Tour – Montarnaud : Budget annexe décision modificative n°1

Le Conseil accepte de reprendre le résultat d'investissement 2004 du budget annexe ZAE La Tour à Montarnaud en inscrivant ce résultat en section de fonctionnement et en section d'investissement pour 60 161.10 €.

Adoption à l'unanimité

04 – ZAE La Croix (Camalcé) – Gignac : Budget annexe décision modificative n°1

Le Conseil accepte de reprendre le résultat d'investissement 2004 du budget annexe ZAE La Croix à Gignac en inscrivant ce résultat en section de fonctionnement et en section d'investissement pour 81 086.47 €.

Adoption à l'unanimité

05 – ZAE La Garrigue – St André de Sangonis : Budget annexe décision modificative n°1

Le Conseil accepte de reprendre le résultat d'investissement 2004 du budget annexe ZAE La Garrigue à St André de Sangonis en inscrivant ce résultat en section de fonctionnement et en section d'investissement pour 113 204.90 €.

Adoption à l'unanimité

06 – Suppression de l'exonération de TEOM pour les immeubles non desservis par le service d'enlèvement des déchets ménagers

Le Conseil décide de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés sur le territoire communautaire où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères à compter de l'année 2006.

Adoption à l'unanimité

Développement économique :

07 – Parc d'activité économique « La Tour » à Montarnaud – Définition du périmètre de ZAC et concertation préalable

Le Conseil se prononce favorablement sur la définition du périmètre et du programme d'aménagement de la ZAC dénommée « La Tour » à Montarnaud et sur les modalités de la concertation spécifique à une telle opération d'aménagement.

Le Conseil autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire pour la mener jusqu'à son terme.

Adoption à l'unanimité

08 - Fonds de concours pour le commerce de proximité d'Aumelas

Le Conseil accepte le principe du soutien financier à l'unique commerce de proximité d'Aumelas, avec le versement d'un fonds de concours intercommunal de 5 500 €.

Adoption à l'unanimité

Environnement :

09 – Elaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme opérationnel pour le Mas Dieu – demande de subvention

Le Conseil autorise le Président à solliciter une subvention pour l'élaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme opérationnel pour le Mas Dieu au titre des subventions de l'Union européenne et du Conseil Général de l'Hérault.

Il l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Adoption à l'unanimité

Opération Grand Site :

10 – Restauration des Olivettes – Commune de Saint-Guilhem-le-Désert : Renoncement à la subvention accordée par la DIREN

Le Conseil accepte d'indiquer que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault renonce au solde de la subvention que lui a attribuée la DIREN par arrêté du 17/12/2001, n°01194A672060198, n°Opération 2001-00194 CPER, pour la réalisation de l'opération suivante : Restauration des Olivettes de l'Infernet – OGS St Guilhem, représentant un montant de 22 866,80€.

Le Conseil décide d'inviter l'AFA de Saint-Guilhem-le-Désert à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DIREN pour la réalisation des travaux de restauration de terrasses. Il serait souhaitable que son montant soit au moins équivalent au solde de la subvention annulée.

Adoption à l'unanimité

Fait à Gignac le 14 septembre 2005

Le Président,
Louis VILLARET

Affiché le :

Retiré de l'affichage le